



BASTILLE · GARNIER · 3^E SCÈNE

DELEGATION DE SIGNATURE COMPLEMENTAIRE

Le Directeur de l'Opéra national de Paris,

Vu le décret n°94-111 du 5 février 1994 modifié fixant le statut de l'Opéra national de Paris ;

Vu le décret du 10 juillet 2014 portant nomination de Monsieur Stéphane LISSNER aux fonctions de Directeur de l'Opéra national de Paris ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 191 ;

Vu la décision de délégation de signature du 27 janvier 2017 de Monsieur Olivier PETIT, Directeur des ressources humaines de l'Opéra national de Paris ;

DECIDE

Article 1^{er}

L'article 6 de la délégation de signature en date du 27 janvier 2017 susvisée donnant délégation de signature à Monsieur Olivier PETIT, Directeur des ressources humaines de l'Opéra national de Paris est abrogé.

Article 2

La délégation de signature en date du 27 janvier 2017 susvisée donnant délégation de signature à Monsieur Olivier PETIT, Directeur des ressources humaines de l'Opéra national de Paris prend effet à compter du 2 janvier 2017.

Article 3

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Opéra national de Paris et sur le Bulletin Officiel du Ministère de la Culture et de la Communication.

Fait à Paris, le 17 février 2017

Stéphane LISSNER